

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-dessous nos observations concernant l'enquête publique pour la DUP « cœur de village » de Barjouville.

En premier lieu, je tiens à préciser que nous sommes parmi les propriétaires menacés d'expropriation pour ce projet démesuré et inadapté et que nous sollicitons naturellement que ce projet soit révisé en excluant la parcelle cadastrée 875 comme ça a pu être fait dans certaines des versions du projet présentées par la municipalité au cours du temps.

Sur la forme, je regrette cette menace d'expropriation des familles qui ne souhaitent pas vendre et ce, alors que les biens concernés sont en limite de projet et que la mairie a donc tout loisir de pouvoir faire un projet avec les biens déjà acquis.

Par ailleurs, elle se targue d'avoir acquis de manière amiable les différents biens auprès des propriétaires qui étaient donc vendeurs pour des raisons qui leurs sont propres. Mais il ne faut pas oublier l'épée de Damoclès qui pesait sur eux d'expropriation.

De plus, nous parlons d'un projet d'envergure disproportionnée avec une enquête qui doit se dérouler mais la mairie de Barjouville s'est empressée de faire une place bétonnée sur la partie déjà acquise pour pouvoir dire après que le projet ne peut pas être revisité. Y avait-il vraiment urgence à faire une place ? N'aurait-il pas fallu attendre de connaître la surface réellement acquise pour déterminer le projet et la taille de la place ?

Il nous a été répondu depuis que la mairie avait la certitude qu'elle avait ou qu'elle aurait tous les terrains nécessaires à la réalisation de son projet et pouvait dès lors initier les travaux. Doit-on y lire ici que les terrains déjà acquis sont suffisants à la réalisation du projet confirmant notre position que l'expropriation n'est pas nécessaire ou doit-on y lire que la mairie n'a que peu de considération pour l'avis de sa population et que l'enquête publique n'est qu'une farce.

Ce projet est en outre destructeur de l'environnement paisible de la rue de Beauce et d'une zone verte pour le village de Barjouville. Oui, on pourrait considérer comme le fait la mairie dans sa présentation qu'il s'agit d'une dent creuse/ zone sous-occupée (démontrant le peu de respect porté aux barjouillois y habitant) mais en réalité, il s'agit de terrain appartenant à des propriétaires qui y vivent et qui ont le droit de jouir de leur bien et de leur jardin.

De plus, pourquoi vouloir détruire la partie « ancienne » du village qui est représentative des villages beaucerons avec ses maisons en murs de bauge pour venir bétonner et créer un « cœur » de village sans âme ? Les caractéristiques architecturales parlent de « relique de l'ancien tissu rural traditionnel, éparse » comme si son passé rural était une tare qu'il fallait effacer pour le remplacer comme au sud par des lotissements « structuré et géométrique ». Vive les lignes droites et les belles routes à l'américaine.

Pourquoi vouloir exproprier des habitants au nom que la zone est sous-occupée ? pourquoi ne pas construire/rénover les zones non-occupées (l'ancienne école maternelle, qui jusqu' 'à l'utilisation pour la maison médicale est restée inoccupée pendant des années). Pourquoi ne pas investir dans la réhabilitation de cette partie du village ?

Nous pourrions et vous pourriez voir dans notre propriété que des m<sup>2</sup> non construits mais ce sont surtout des héritages d'un passé où le béton n'était pas roi et où les habitants pouvaient avoir des jardins dignes de ce nom sans devoir s'entasser, ce qui est une chance. C'est également le bien d'héritiers qui y ont grandi.

L'accès à la propriété est une envie de beaucoup de monde et nous avons la chance d'avoir un bien (qui oui sort des standards modernes c'est vrai) mais devons-nous nous en excuser ? bien sûr que non.

Alors oui la parcelle 875 n'est pas dans les standards modernes mais ce n'est pas la seule sur Barjouville et est-ce que cela doit représenter une difficulté ?

Cette parcelle constitue également un poumon vert et un refuge pour bon nombre d'espèces animalières : mésanges, rouges-gorges, pies, corneilles ..., insectes, vers de terre, escargots ...) et de flore (arbres fruitiers, noyers, mirabelliers lilas, chêne, frênes, cardères laciniées qui fournissent des réserves d'eau ...) qui fournissent abris et nourriture à la faune ; C'est effectivement une coulée verte arborée. A l'heure où l'on sonne l'alarme de l'urgence climatique, où nous prenons de plus en plus conscience de l'importance de la biodiversité et de la fragilité de notre planète, pouvons-nous justifier que détruire tout cela soit d'intérêt public ?

N'oublions pas que notre parcelle se situe en limite de projet et qu'il est tout à fait envisageable pour la municipalité de faire son projet sur la partie centrale qu'elle a déjà acquise.

Il faut également bien distinguer le droit de préempter et celui d'exproprier. Que le maire veuille se porter acquéreur le jour où nous sommes vendeurs, nous pourrions le comprendre mais nous ne pouvons comprendre ou accepter l'expropriation surtout pour un tel projet.

La municipalité revendique d'avoir acquis une très grande majorité des terrains par voie amiable mais ce n'est pas assez pour elle, il faut désormais exproprier car il n'est pas acceptable que certains propriétaires ne veuillent pas céder leurs biens.

Il est aussi inquiétant de constater que la mairie achète des terrains en dessous de leur valeur pour les revendre à un promoteur avec une plus-value certaine. Est-ce que les Barjouillois doivent en déduire que leur municipalité est prête à tout pour se faire de l'argent sur leur dos. Est-ce là mission d'une équipe municipale ?

La municipalité annonce vouloir installer une maison de santé pluridisciplinaire alors que celle-ci est installée dans l'ancienne école maternelle dès lors il n'est pas justifié de la déplacer.

La pharmacie qui est installée depuis des décennies à 250m du projet, n'aura pas plus de clients en se déplaçant de quelques rues.

Le projet annonce créer des commerces de proximité, à moins de 2 km d'un Leclerc (pour lequel la municipalité s'est battue pour obtenir l'installation) et d'une grande zone commerciale comportant pas moins de 4 boulangeries, des magasins d'alimentation divers, des bars et restaurants etc. et à moins de 500 m d'un bar tabac installé à proximité de l'Eglise et qui a connu bon nombre de gérance au cours des 20 dernières années.

Qui peut raisonnablement croire que des commerces de proximité pourraient résister à la proximité de la ZAC de Barjouville ? La mairie elle-même reconnaît qu'elle accueille « un important pôle commercial » et que la commune est proche de Chartres et des infrastructures commerciales associées...

Le projet mentionne la construction des espaces de jeux pour les plus petits...projet tout à fait réalisable sans les parcelles 115 et 875 mais quel est l'intérêt quand une aire de jeux existe déjà à 200 m à la prairie dans un endroit calme, boisé et à l'écart de la circulation ?

Le projet parle d'améliorer le cadre de vies des habitants actuels (enfin sauf ceux qui seront expropriés évidemment) :

- ⇒ en développant des espaces publics faisant défaut, il est vrai que faire 200 m depuis l'école pour rejoindre la prairie de Barjouville est insurmontable pour de nombreux habitants actuels ou futurs ;
- ⇒ en augmentant le nombre de place de parking => donc le projet c'est de faire un parking en vue de limiter le nombre de véhicule...
- ⇒ en sécurisant et en améliorant la circulation => nous parlons toujours des véhicules qui doivent donc être plus nombreux tout en l'étant moins et c'est vrai que la rue actuelle qui est une rue unique amène bon nombre d'accidents (qui interviennent là aussi les jours où nous sommes en vacances certainement)
- ⇒ en privilégiant les modes doux et privilégiant la place du piéton dans le projet (on parle du même endroit où il faut mettre des places de stationnement car il en manque ?)

La nécessité d'une maîtrise publique du projet serait « *d'éviter une utilisation globale et immédiate du terrain par des acteurs privés compromettant la mise en œuvre d'un projet cohérent* » => expropriations des propriétaires avant qu'ils n'aient l'idée de vendre leur bien et que nous ne puissions acheter : est-ce là, l'intérêt public ? Exproprier des gens qui ne veulent pas vendre dans l'hypothèse où ils voudraient un jour hypothétiquement le faire.

La municipalité a acquis les trois quarts (75%) des surfaces du périmètre concerné et envisage de pouvoir en avoir d'autres ; c'est largement suffisant pour construire des logements et autres aménagements sans porter atteinte au droit à la propriété des occupants actuels qui ne souhaitent pas vendre.

La volonté d'un esthétisme du centre bourg ne saurait justifier le caractère d'intérêt général.

Concernant l'appréciation sommaire des dépenses, elle porte bien son nom au vu des montants dérisoires qui y sont mentionnés. La municipalité tente de masquer le coût réel du projet qui se fera au détriment des barjouillois.

Les impôts locaux qui ne cessent d'augmenter subiront nécessairement une hausse majeure pour amortir ce projet, ainsi que les autres projets qui ont été ou sont envisagés par la municipalité (agrandissement de la salle de sport, rénovation de la mairie, réfection des routes... )

Au regard de l'ensemble des éléments repris ci-dessus, nous demandons expressément l'exclusion de la parcelle 875 du projet Cœur de village et l'absence de reconnaissance d'utilité publique du projet tel que présenté actuellement.